

49. « Les organisations syndicales et patronales ne se préparent pas à la révolution numérique »

- **Elles ne s'y intéressent pas encore assez.**

Aujourd'hui, pas une semaine ne se déroule sans un colloque ou un débat sur la généralisation du numérique et ses conséquences probables sur l'économie mais les organisations syndicales et patronales en sont rarement à l'initiative. Il arrive cependant qu'elles organisent des échanges sur le sujet ou participent à ceux initiés par d'autres. Beaucoup d'entre elles ont commencé des travaux et des débats internes y compris au niveau européen à propos de la révolution numérique. L'opinion publique n'a pourtant que très peu connaissance de cette réalité.

La robotique est présente depuis longtemps dans l'industrie et connaît de nouveaux développements. Le numérique est le coeur de métier de bon nombre d'entreprises. Ce sont autant de lieux où employeurs et représentants des salariés traitent régulièrement de l'impact de ces technologies.

La transformation par le numérique d'une grande partie de l'économie n'en est qu'à ses débuts et les questions qu'elle pose commencent à émerger. Tout le monde s'accorde sur le fait que le numérique supprimera des tâches et des emplois mais permettra en même temps de créer de nouvelles activités et de nouveaux emplois. Les emplois créés seront-ils suffisants face à ceux qui disparaîtront ? Quel en sera le contenu ? Comment prendre en compte le devenir des personnes concernées, les compétences qui seront nécessaires et les besoins en formation qui en résultent, les évolutions de la nature et de l'organisation du travail ?

Se pose aussi la question de la protection des données qui impacte les citoyens mais aussi les salariés et leurs rapports avec leurs employeurs.

Que vont devenir le statut « salarié », les systèmes de protection sociale et leurs modes de financement ? Le numérique permet en effet l'arrivée de nouveaux acteurs venant concurrencer les entreprises en place (avec dans certains cas des personnes qui n'ont plus le statut de salarié), sans que l'on puisse toujours facilement apprécier et localiser le chiffre d'affaires et les bénéfices réalisés (c'est le cas de ce qu'on appelle « l'économie du partage »).

Beaucoup d'entreprises et d'administrations vont être confrontées à cette mutation de l'économie et la gestion de cette transition est une des responsabilités des organisations syndicales et patronales. Il faudra aussi adapter les modalités du dialogue social à cette nouvelle donne.

Les sujets de travail ne manquent pas et, dans beaucoup de domaines, les règles actuelles risquent d'être balayées. Conscientes de ces défis et enjeux, la plupart des organisations ont commencé à s'en préoccuper. C'est une course de vitesse tant les technologies et leur application évoluent vite et l'innovation est forte.